

NOTE DE CONJONCTURE

Semences de Maïs et Sorgho
Récolte 2025

Edition en mars 2026

SEMAE

Direction de l'Animation de la filière

44 rue du Louvre

75001 PARIS

section.mais-sorgho@semae.fr

01.42.33.89.21



semae

Toutes les semences pour demain

INTRODUCTION A LA NOTE

La Convention-type de production/multiplication de semences et plants indique dans son préambule, au sujet du contrat de multiplication de semence :

“Le contrat ainsi formé, sur la base de la convention-type et de l'annexe spécifique à chaque section de SEMAE, inclut en outre des dispositions particulières dûment négociées et acceptées par les Parties concernant notamment les modalités de rémunération, les quantités, la qualité, la responsabilité et les assurances. Dans le cas où le prix n'est pas fixé au contrat, le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatif(s) aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.”

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et à l'article L631-24 III du code rural, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et diffuse des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

La loi EGALIM prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application de la loi EGALIM, c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE. Les dispositions du contrat ou de l'avenant ne devront pas être en contradiction avec les clauses de la convention type, ni avec celles de l'annexe spécifique à chaque section.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans le contrat commercial, notamment la rémunération ou les modalités de rémunération, en faisant dans ce cas référence aux indicateurs prévus, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, au plus tard avant les semis ou les plantations.

Les prix contractualisés payés aux producteurs tiennent compte notamment des charges spécifiques occasionnées par la production de maïs semence, et d'une incitation à la production de maïs semence, cette production s'avérant plus technique et plus contraignante que la production « grain ».

L'année "n" est celle de la récolte des semences. Pour les cultures de printemps comme le maïs et le sorgho, les semis ont lieu la même année "n". La conclusion du contrat intervient donc au plus tard en début d'année "n". La publication et la diffusion de la note de conjoncture intervient en février de l'année n+1.

Cette fiche présente :

- des indicateurs « Marché »,
- des indicateurs « Coût de production de semences »,
- d'autres indicateurs complémentaires.

INDICATEURS MARCHÉ

INDICE ANNUEL DES PRIX D'ACHAT DES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLE (IPAMPA) SEMENCES DE MAÏS EN FRANCE (source AGRESTE)

L'IPAMPA est calculé chaque mois sur 235 postes élémentaires dans les secteurs suivants : semences, dépenses vétérinaires, engrais, produits de protection des cultures, aliments du bétail, petit outillage.

L'indice Semences est calculé sur 3 mois de janvier à mars.

Moyennes *	Semence maïs	Semence maïs grain	Semence maïs fourrage
Évolution Récolte 2019/ Récolte 2018	-1%	-2%	=
Évolution Récolte 2020/ Récolte 2019	=	=	+1%
Évolution Récolte 2021/ Récolte 2020	-1%	-1%	-2%
Évolution Récolte 2022/ Récolte 2021	+2,5%	+2%	+3,5%
Évolution Récolte 2023/ Récolte 2022	+12,3%	+13,5%	+11%
Évolution Récolte 2024/ Récolte 2023	+2%	+2%	+2%
Evolution Récolte 2025/ Récolte 2024	-0,7%	-1,2%	-0,2%

INDICE DES PRIX DES DOSES DE SEMENCES DE MAÏS - ALLEMAGNE (source KYNETEC)

	<i>Allemagne : évolution du prix moyen</i>	
	Semences traitées	Semences Traitement standard
2015	+0,3%	+1,5%
2016	-0,9%	-0,2%
2017	+0,1%	+3,2%
2018	+1,4%	+0,3%
2019	-0,5%	+5,4%
2020	-3%	+4%
2021	0%	
2022	+5,2%	
2023	+14,3%	
2024	+2,5%	
2025	+3,5%	

Afin d'éviter les biais liés aux évolutions des produits disponibles en traitement de semence, l'analyse sur la base des informations du panel Kynetec a été menée sans distinction de traitement depuis 2021. On note une hausse de +3,5% en Allemagne en 2025, après une hausse de +2,5% en 2024.

INDICE IPAMPA ET ÉVOLUTION SUR LES 6 DERNIÈRES CAMPAGNES (SOURCE AGRESTE)

L'IPAMPA est calculé chaque mois sur 235 postes élémentaires dans les secteurs suivants : semences, dépenses vétérinaires, engrais, produits de protection des cultures, aliments du bétail, petit outillage.

Moyennes d'évolution (R = récolte)	Indice global	Semence maïs	Semence maïs grain	Semence maïs fourrage	Énergies / Lubrifiants	Engrais et amendements	Produits phyto
R2017/ R2016	+1%	-1%			+12%	-12%	-1%
R2018/ R2017	+3%	=	=	=	+14%	+1%	=
R2019/ R2018	+2,5%	-1%	-2%	=	+1%	+11%	-3%
R2020/ R2019	-1,5%	=	=	+1%	-11%	-5%	-4%
R2021/ R2020	+6%	-1%	-1%	-2%	+11%	-3%	-0,7%
R2022/ R2021	+22,5%	+2,5%	+2%	+3,5%	+46,8%	+85,5%	+0,5%
R2023/ R2022	+2%	+12,3%	+13,5%	+11%	-0,7%	+27%	+11,8%
R2024/ R2023	-5,2%	+2%	+2%	+2%	-3,9%	-36%	-0,5%
R2025/ R2024	-1%	-0,7%	-1,2%	-0,2%	-9,6%	-3,5%	-3,9%

(*) Indice global calculé sur 12 mois de novembre N à octobre N+1 ;

Semences : calculé sur 3 mois, de janvier à mars ;

Carburant et lubrifiant : calculé sur 12 mois, de novembre N à octobre N+1 ;

Engrais et amendements : calculé sur 5 mois, d'octobre N à février N+1 ;

Produits phytosanitaires : calculé sur 3 mois, de janvier à mars.

L'indice IPAMPA total moyennisé est en léger recul pour la récolte 2025 (-1%). Le principal poste en baisse est l'énergie (-9,6%). Les engrais seraient en baisse de 3,5 % et les produits de protection des cultures baisseraient de 3,9%. Enfin l'IPAMPA semences de maïs est en légère baisse (-0,7%), avec -1,2% en grain et -0,2% en fourrage.

RÉFÉRENCE DE PRIX MAÏS GRAIN : DONNÉES SUR LA CAMPAGNE EN COURS (N) ET LES 2 CAMPAGNES PRÉCÉDENTES (N-1 ET N-2) (SOURCES : LA DÉPÊCHE ET FRANCE AGRIMER)

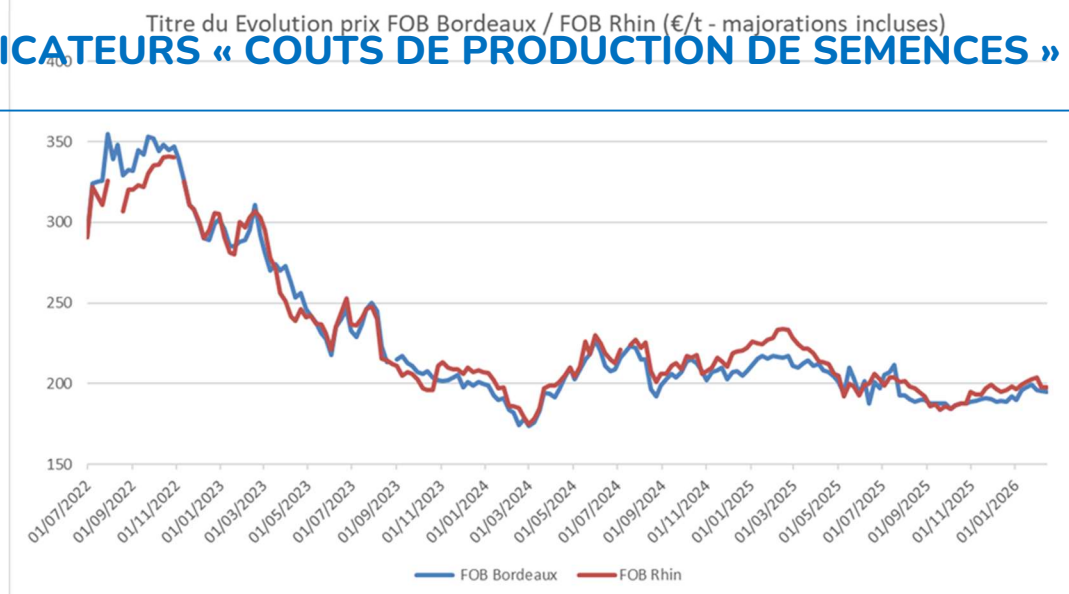
- Référence Prix rendu Bordeaux (source La Dépêche)

	France Rendu Bordeaux base juillet €/t			
	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Juillet	310,10	225,40	205,50	192,50
Août	327,30	217,90	194,10	185,70
Septembre	338,10	207,40	199,50	1872,50
Octobre	339,30	198,80	206,00	180,10
Novembre	313,50	195,80	199,40	182,40
Décembre	287,20	190,70	198,50	181,10
Janvier	279,30	183,80	205,70	186,60
Février	287,30	169,10	205,50	
Mars	262,50	173,40	201,10	
Avril	239,80	188,80	196,00	
Mai	221,90	201,50	185,50	
Juin	220,60	198,00	182,90	
Moyenne	285,60	195,90	198,30	

- Références Fob Bordeaux et Fob Rhin (source France Agrimer)

	France FOB Bordeaux €/t					France FOB Rhin €/t			
	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Juillet	324,20	240,40	220,00	204,30	Juillet	313,20	242,60	224,00	202,00
Août	337,10	227,20	204,00	190,50	Août	313,50	220,60	213,00	196,70
Septembre	344,80	213,00	205,00	188,00	Septembre	326,00	206,00	209,80	185,80
Octobre	346,00	205,00	212,50	187,10	Octobre	339,30	200,00	214,30	188,30
Novembre	321,00	203,00	206,20	190,40	Novembre	314,70	210,00	211,70	195,90
Décembre	295,80	200,00	207,00	189,90	Décembre	299,20	208,00	220,50	196,50
Janvier	288,50	193,00	214,90	195,80	Janvier	288,00	201,00	226,30	200,70
Février	296,80	180,00	215,10	201,40	Février	302,50	184,00	232,40	200,50
Mars	273,60	184,00	212,10		Mars	270,20	187,00	221,60	
Avril	254,60	201,00	208,00		Avril	242,00	204,00	211,40	
Mai	235,00	215,00	200,50		Mai	237,00	218,00	197,70	
Juin	234,40	212,00	196,90		Juin	238,00	218,00	202,10	
Moyenne	296,00	206,00	208,50		Moyenne	290,30	208,30	215,40	

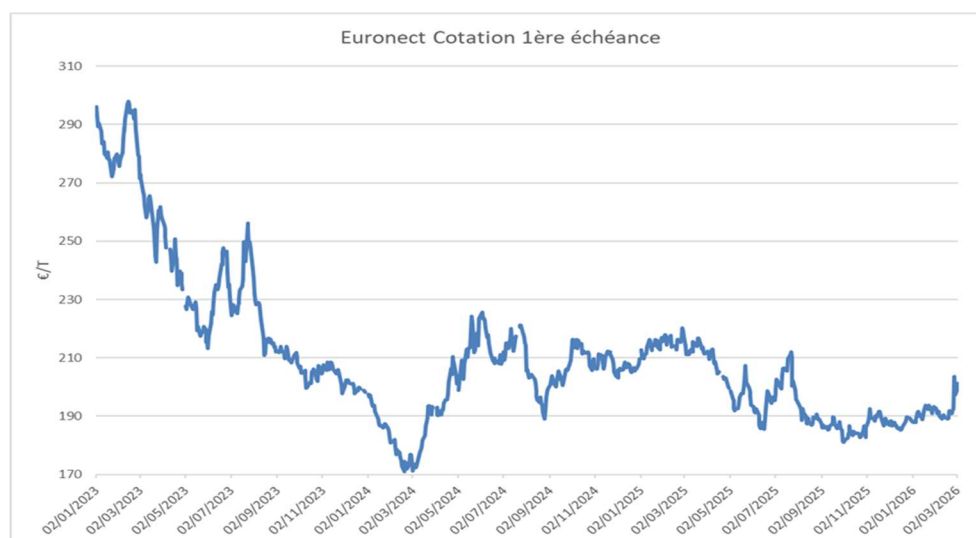
INDICATEURS « COÛTS DE PRODUCTION DE SEMENCES »



- **Référence Marché à terme (source Terre net)**

Marché à terme (première échéance) depuis janvier 2022 ; échéances cotées : janvier, mars, juin, août, novembre à la bourse de Paris.

Le graphique reprend la cotation de la première échéance à venir.



Au 26 février 2026 :

Echéance mars 2026 :	195,25 €/t
Echéance juin 2026 :	191,50 €/t
Echéance août 2026 :	195,25 €/t
Echéance novembre 2026 :	196,00 €/t
Echéance mars 2027 :	197,00 €/t
Echéance juin 2027 :	202,50 €/t
Echéance août 2027 :	203,50 €/t
Echéance novembre 2027 :	203,50 €/t

EVOLUTION DU SMIC AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES (SOURCE INSEE)

Le SMIC a vu une augmentation de +4% en 2023 et une hausse de +3,1% en 2024, avec deux augmentations pendant l'année.

Année	2020	2021	2021 01-oct	2022 01-janv	2022 01-mai	2022 01-août	2023 01-janv	2023 01-mai	2024 01-janv	2024 01-nov	2026 01-janv
Smic horaire brut (en euros)	10,15	10,25	10,48	10,57	10,85	11,07	11,27	11,52	11,65	11,88	12,02
Evolution	1,2%	1,0%	2,2%	0,9%	2,6%	2,0%	1,8%	2,2%	1,1%	2,0%	1,2%
Evolution par an	1,2%	3,2%		5,5%			4,0%		3,1%		1,2%

INDICATEURS COÛT DE PRODUCTION COMPLET

- **Trame méthodologique d'évaluation des coûts de production**

Source FNPSMS

Le groupe de travail Economie de la Production mis en place au niveau de la FNPSMS (Fédération Nationale de la Production des Semences de Maïs et de Sorgho) a travaillé sur une méthode d'évaluation des coûts de production basée sur les principes suivants :

- Une approche chronologique du calcul des différents postes de charges pour chaque étape du cycle de production
- Une méthode qui permet d'identifier les différentes composantes des charges de structure
- Une approche qui se base sur des méthodes de calcul qui font référence :
 - Méthode APCA de calcul des frais de mécanisation qui permet de prendre en compte les valeurs réellement constatées sur le terrain et adaptable aux pratiques locales de chaque zone ;
 - Méthode ou hypothèse de calcul utilisées par Arvalis dans le cadre de ses travaux sur les fermes types
- Une approche qui se veut exhaustive.

Cette méthode pourra s'appuyer sur un travail approfondi à l'échelle locale pour objectiver les données d'entrée.



FNPSMS
maizEUROP

Tableau des coûts de production

Outil au dialogue et à la construction contractuelle dans la filière maïs semence

Les négociations locales entre acteurs doivent privilégier la transparence et la compréhension mutuelle des enjeux de chacun.

<i>Frais de mécanisation = amortissement + entretien/réparation + Carburant + MO + temps additionnels</i>	Intrants (€/ha)	Travaux pour tiers (€/ha)	Mécanisation (€/ha)	Main d'œuvre (€/ha)	Cotisation (€/ha)
Implantation					
Préparation du sol (frais de mécanisation)					
Semence (coût intrant)					
Semis (frais de mécanisation)					
Fertilisation					
Préparation du sol pour implantation couvert (frais de mécanisation)					
Semences du couvert (coût intrant)					
Semis du couvert (frais de mécanisation)					
Engrais/oligo éléments (coût des intrants)					
Amendement calcique ou compost (coût des intrants)					
Frais de mécanisation					
Protection des cultures					
Herbicides (coût des intrants et adjuvant)					
Fongicides (coût des intrants et adjuvant)					
Insecticides (coût des intrants et adjuvant)					
Trichogrammes (coût intrant + temps de pose)					
Frais de mécanisation de tous les apports					
Binage (Frais de mécanisation)					
Désherbage manuel (Datura ...)					
Protection physique des cultures (clotûres ...) : investissement, entretien					
Irrigation					
Charge de mécanisation /d'infrastructure (matériel de distribution, forage, station irrigation canalisations)					
Charges variables (énergie+eau)					
Temps d'installation/déplacement du matériel					
Epuration/Castration					
Frais de mécanisation (castration mécanique)					
MO saisonnière (castration manuelle)					
MO hors saisonniers (castration manuelle)					
Gestion administrative et terrain : recrutement/déclarations/encadrement terrain					



FNPSMS
Fédération Nationale des Producteurs de Semences de Maïs

2/2

Tableau des coûts de production

<i>Frais de mécanisation = amortissement + entretien/réparation + Carburant + MO + temps additionnels</i>	Intrants (€/ha)	Travaux pour tiers (€/ha)	Mécanisation (€/ha)	Main d'œuvre (€/ha)	Cotisation (€/ha)
Broyages					
Desruction de l'engrais vert					
Broyages des males : Mécanisation					
Broyage de la récolte : Mécanisation					
Récolte/transport					
Corn picker (frais de mécanisation)					
Transport Champ - Effeuilleuse					
Transport Effeuilleuse - Usine					
Effeuillage/triage (frais de mécanisation)					
Suivi de la culture					
Lévée					
Etat sanitaire pré castration					
Irrigation					
Castration (+ suivi sanitaire post castration)					
Effarouchage/lutte gibiers					
Réunions techniques établissement					
Taxes/cotisation					
Cotisation syndicat					
Cotisation OP (si elle existe)					
Cotisation AGPM MAÏS SEMENCE					
Cotisation FNPSMS					
Cotisation SEMAE					
Cotisation assurance récolte					
Cotisation caisse de risque					
Cotisation assurance des caisses de risques					
Cotisation MSA exploitant					
Fermage					
Autres dépenses diverses					
Frais OAD et autres équipement de pilotage (sonde, station météo...) : coût d'achat + entretien + abonnement					
Autres frais divers : assurance hors récolte, eau, gaz, frais de gestion (comptable, PAC...) ...					
Rémunération des capitaux propres					
Frais d'isolement					
Frais financiers					

BENCHMARK TAUX DE MARGE EN AGRO-ALIMENTAIRE

À travers le dispositif É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises), l'Insee propose une photographie annuelle de la structure économique des unités productives en France (y compris DOM). Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère en charge de l'Agriculture utilise ces données pour décrire les industries agroalimentaires. Nous fournissons ci-dessous les taux de marge calculés pour le secteur de l'industrie agro-alimentaire hors boisson et le travail des grains entre 2017 et 2023. L'INSEE définit le taux de marge comme l'excédent brut d'exploitation rapporté à la valeur ajoutée.

Catégorie	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
IAA (hors boissons)	31 %	29 %	29%	28 %	27 %	25 %	27 %
Travail du grain	34 %	34 %	27 %	28 %	30 %	32 %	30 %

Source : INSEE retravaillé par SSP

- **Grille salariale conventionnelle**

Éléments sur les **niveaux de salaires en agriculture** : grille des salaires minimums du dernier avenant à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et des Cuma (CCN PA CUMA) (avenant de janvier 2026) ; s'applique à tout employeur et salarié de la production agricole et des Cuma en France sans restriction. Une logique de pallier car type de poste et de coefficients selon 5 critères (technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel) :

- Pallier 1 à 6 : ouvriers et employés
- Paliers 7 à 9 : techniciens / Agents de maîtrise
- Pallier 10 à 12 : Cadres

Article 1 - Modification de l'annexe 1

Palier 1	12,02 €
Palier 2	12,11 €
Palier 3	12,28 €
Palier 4	12,55 €
Palier 5	13,08 €
Palier 6	13,70 €
Palier 7	14,50 €
Palier 8	15,50 €
Palier 9	16,78 €
Palier 10	18,58 €
Palier 11	21,15 €
Palier 12	24,16 €

Source FNCUMA

- **Temps de travail agriculteur et pondération atelier maïs semence**

- Temps de travail moyen des exploitants agricoles en France, source INSEE, portrait des professions en France 2022

	2017	2019	2022
Temps de travail moyen agriculteurs	53,6 h	55,2 h	54 h

Source INSEE

➤ Pistes pour ventilation du temps de travail à l'échelle de l'atelier maïs semence :

- Part du maïs semence dans le total surface des exploitations productrices (pondérateur surface source Cerfrance) : **19 % en 2024**
- Part du maïs semence dans le chiffre d'affaires total des exploitations productrices (pondérateur produit source Cerfrance) : **34 % en 2024.**
- Estimation du temps de travail agriculteur sur l'atelier maïs semence (source Enquête producteurs AGPM MAÏS SEMENCE 2024) : **37 % en 2024.**